



Frais de succession // vente appartement

Par **auralix**, le **20/08/2012** à **09:05**

Bonjour,

J'ai hérité d'un petit appartement situé à Paris il y a quelques mois. Cet appartement a été estimé 320 000 euros malgré le fait qu'il soit dans un très mauvais état et qu'il ne soit même pas équipé d'une salle d'eau.

Je l'ai mis en vente immédiatement mais n'ai eu aucune proposition à ce jour, les visites s'arrêtant très souvent au pas de porte de l'appartement...

Je ne pourrai pas faire face aux frais de succession sans vendre cet appartement.

Y a-t-il un moyen pour retarder la déclaration de succession et donc le paiement des frais de succession afin de me laisser plus de temps pour vendre l'appartement?

Quelqu'un aurait-il vécu une situation similaire? Des conseils?

Je vous remercie

Stephane

Par **youris**, le **20/08/2012** à **10:33**

bjr,

vous devez contacter les impôts pour expliquer votre situation mais l'administration fiscale vous comptera des intérêts sur la somme due.

si vous ne vendez pas un appartement à paris c'est que le prix est surévalué par rapport à son état, vous devez fixer un prix en rapport.

cdt

Par **Afterall**, le **20/08/2012** à **11:16**

Effectivement...

Pourquoi s'entêter à laisser dans la déclaration de succession une évaluation surestimée ?

Cet appartement vaut le prix que l'on acceptera de vous laisser pour le racheter. C'est cette somme qui apparaîtra dans la déclaration de succession et non les 320.000 euros.

Vous avez la possibilité de verser un acompte à la recette des impôts dans le délai de 6 mois.

Si le défunt possédait des liquidités, vous devriez vous en servir en demandant une estimation au notaire du montant total prévisible des droits de succession.

Par **auralix**, le **21/08/2012** à **21:16**

Merci bcp pour les conseils.
Stephane